

Chers partenaires,

En tant qu'organisme participant au Service Public de l'Orientation tout au long de la vie, **la Mission Locale de Touraine est éligible au versement de votre taxe d'apprentissage.**

Pourquoi nous apporter votre contribution ?

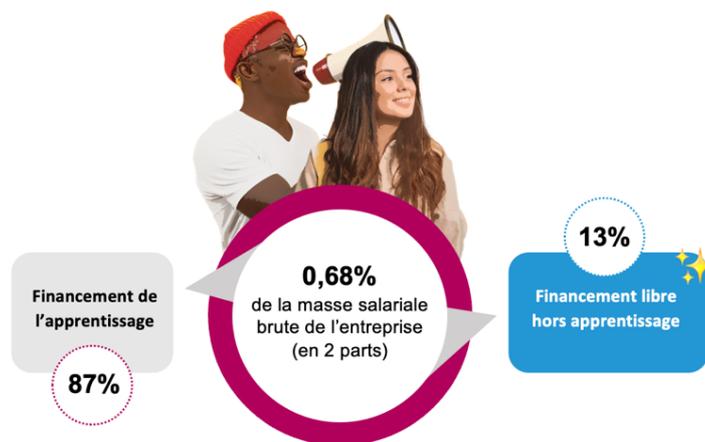


La Mission Locale de Touraine agit et apporte de réels services aux entreprises tels que : la préparation, la sensibilisation et l'information des jeunes au monde de l'entreprise, à ses codes, à l'évolution des métiers et aux compétences attendues par les employeurs.

Par votre soutien, vous nous témoignez votre confiance et votre intérêt pour l'accès à l'emploi des jeunes ! Pour se faire, veuillez réaliser les 3 étapes suivantes :

1
Calculez le montant

(Formule générale : masse salariale brute 2022 x 0,68% x 13%)



2
Déclarez et payez

Vous devez déclarer ce montant à l'URSSAF ou à la MSA via la DSN d'avril 2023

3
Validez

Rendez-vous **sur la plateforme SOLTÉA** et choisissez la **Mission Locale de Touraine** pour verser votre taxe d'apprentissage : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Jean-Patrick GILLE
Président